

Orpaillage, disponibilité alimentaire et compétition foncière dans les zones aurifères du département de Bouaflé

A.C. Kouadio^{1*}, K. Kouassi¹ & J.P. Assi-Kaudjhis¹

Keywords: Gold washing- Farming- Food supply- Landed pressure- Gold areas- Bouafle- Côte d'Ivoire

Résumé

L'exploitation aurifère artisanale qui connaît un essor à l'échelle des territoires du département de Bouaflé a des effets néfastes sur la disponibilité alimentaire. Cet article analyse, à partir d'une enquête de terrain et de recherches bibliographiques et documentaires, ces effets sur la disponibilité alimentaire à Bouaflé. Les résultats obtenus indiquent que, l'exploitation aurifère artisanale a favorisé la réduction des espaces de production vivrière et la fuite de la main d'œuvre agricole au profit de cette nouvelle conquête pour l'or. Des espaces agricoles et même des plantations sont ainsi transformés en des sites d'orpaillage. Il en résulte une augmentation des prix des denrées alimentaires à l'échelle des marchés locaux qui constitue une source de difficultés d'accès au repas journalier pour des ménages n'ayant pas de moyens financiers conséquents. Par ailleurs, la dynamique de l'orpaillage engendre une forte immigration induisant ainsi une pression foncière dans la localité.

Summary

Gold Washing, Food Supply and Competition in the Gold Areas of the Department of Bouafle

The gold industry exploitation which is booming in the department of Bouaflé has had a harmful consequence on the food supply. Based on a field survey and on bibliographical research this article analyses the effects of gold washing on the food supply in Bouaflé. The results obtained show that the gold industry exploitation favoured the reduction of the available land for food production and the disappearance of man power to the detriment of this new gold conquest. Farming land and even plantations are transformed into gold washing sites. As a consequence, we see an increase of the foodstuff prices at the local markets, which constitute an obstacle for some households to get their daily meal. Furthermore, the gold washing dynamics causes a strong immigration which increases land pressure in the locality.

¹Université Alassane Ouattara, UFR Communication, Milieu et société, Bouaké, Côte d'Ivoire.

*Auteur correspondant: Email: ayakouadiochristine@gmail.com

Introduction

Traditionnellement agricole, le département de Bouaflé, situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, connaît ces dernières années une mutation socio-économique. La crise politico-militaire qu'a connue le pays a en effet, eu des incidences sévères sur le secteur agricole, la principale source de revenus des paysans. Cette situation a accentué le niveau de pauvreté dans le milieu rural. Ainsi, dans notre zone d'étude, le niveau de pauvreté est passé de 51,5% en 2002 à 70,7% en 2008 (6). Dans un souci de diversification des sources de revenu, l'orpaillage, qui dispose localement d'un potentiel relativement intéressant, est apparu comme une alternative porteuse à partir de 1998. Il en résulte une prolifération des sites d'orpaillage qui induit une réduction des espaces de production agricoles et un abandon des cultures au profit de l'or. Cet état de fait, conjugué à l'immigration massive des populations à la recherche du mieux-être, a créé une pression sur les ressources foncières et alimentaires. Même si l'orpaillage participe au développement économique local, son impact sur la disponibilité alimentaire dans les zones aurifères est indéniable. Dans quelle mesure l'essor de l'orpaillage engendre-t-il des problèmes de disponibilité alimentaire dans les zones aurifères du département de Bouaflé? La réponse à cette préoccupation implique l'analyse de la situation de l'agriculture suite à la crise économique des années 1980, de l'orpaillage comme une activité alternative et des enjeux de la recomposition socio-économique et spatiale induite par cette activité.

Matériels et méthodes

L'analyse des dynamiques opérées par l'exploitation artisanale de l'or dans le département de Bouaflé, apporte des explications sur les effets de cette activité sur la sécurité alimentaire dans cette localité. Lors du sommet mondial de l'alimentation en 1996, la sécurité alimentaire a été défini en s'appuyant sur quatre dimensions à savoir la disponibilité physique des aliments, l'accès économique et physique, l'utilisation et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps (5). Partant de cette définition, une enquête réalisée par l'Institut National de la statistique (INS) sur le niveau de vie des ménages basée sur l'utilisation des scores de consommation alimentaire comme indicateur, révèle qu'en Côte d'Ivoire, 15% des ménages ruraux sont vulnérables à l'insécurité alimentaire (12). À l'échelle de notre zone d'étude; 7,8% des ménages vivent en insécurité alimentaire. Dans cette étude, la sécurité alimentaire est traitée sous la dimension de la disponibilité physique alimentaire face à l'essor de l'exploitation aurifère artisanale dans le département de Bouaflé. L'élaboration de ce travail s'est appuyée sur une enquête de terrain à travers l'administration d'un questionnaire entre Juillet et Novembre 2015 auprès

de 270 chefs de ménages, choisis de manière raisonnée dans 5 villages, dont 120 pratiquent exclusivement l'exploitation aurifère, 90 qui se livrent à l'activité agricole et 60 qui pratiquent les deux activités. Pour le choix des localités enquêtées nous nous sommes focalisés sur les critères d'appartenance au département de Bouaflé, de couverture de la localité par un permis d'exploration ou d'exploitation, de présence des sites d'exploitation et des exploitants aurifères. Le tableau 1 ci-après indique les localités investiguées et leurs critères de choix.

Les enquêtes auprès des chefs de ménages nous ont permis d'appréhender le fonctionnement de l'orpaillage et ses effets pervers sur la disponibilité alimentaire dans les zones aurifères du département de Bouaflé. L'étendue des espaces agricoles, le prix des denrées et la fréquence journalière de la consommation alimentaire ont été analysés en tant que révélateurs de la disponibilité alimentaire. Cette étude se veut à la fois qualitative et quantitative. Ainsi, du point de vue qualitatif, nous avons observé, recueilli et analysé les informations issues de nos enquêtes. Au niveau quantitatif, le traitement des données a été possible grâce au logiciel Excel 2016 qui nous a permis de réaliser les graphiques. Les cartes ont quant à elles été réalisées avec le logiciel ArcGIS 10.2. La figure 1 présente la localisation des localités investiguées.

Résultats

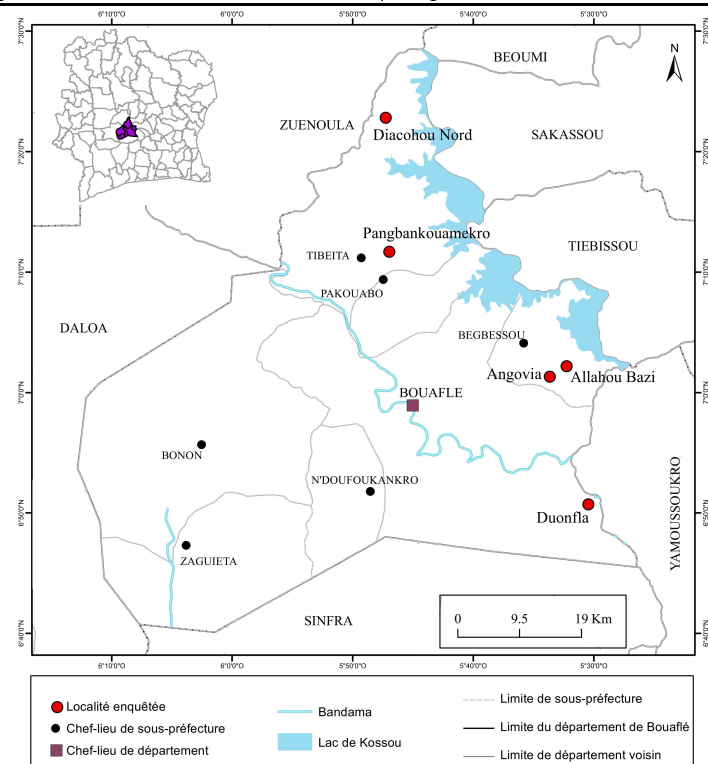
Bouaflé: une économie agricole en pleine crise

Une agriculture de rente en berne

Avec une économie basée sur l'agriculture, le département de Bouaflé bénéficie d'un développement de plusieurs spéculations. Mais, la chute des cours des matières premières agricoles des années 1980 qui a profondément changé la situation socio-économique du pays a eu des effets sur la production agricole du département (Figure 2). À la lecture de cette figure, il ressort que la production cacaoyère a fortement chuté entre 1994 et 1995 en passant de 14.000 tonnes à 10.000 tonnes, avant d'entamer une évolution en dent de scie entre 1995 et 1999. Quant à la production du café, on note une régression entre 1994 et 1997 pour atteindre une valeur relativement constante de 1997 à 1999. À l'instar des cultures de rentes, les cultures vivrières sont également touchées par la crise.

Tableau 1
Justification des localités investiguées.

Villages	Critères de choix
Allahou-Bazi	- A l'Est du département - Deux types d'exploitation aurifère (industrielle et artisanale)
Angovia	- A l'Est du département - Deux types d'exploitation aurifère (industrielle et artisanale)
Diacohou Nord	- Au Nord du département - Couvert par le permis d'exploitation de LGL Resource
Duonfla	- Au Sud-Est du département - Intense activité aurifère artisanale
Pangbankouamékro	- Au Nord du département - Intense activité d'orpaillage



Source: BNETD/CCT, 2012; Nos enquêtes, 2015

KOUADIO Christine, Janvier 2017

Figure 1: Présentation des localités investiguées.

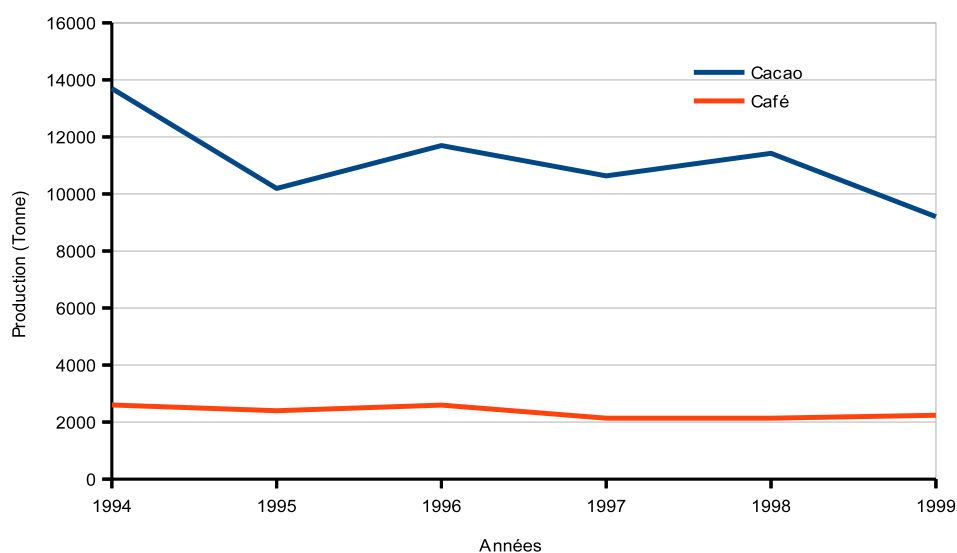


Figure 2: Évolution de la production du café et du cacao de 1994 à 1999 à Bouaflé.

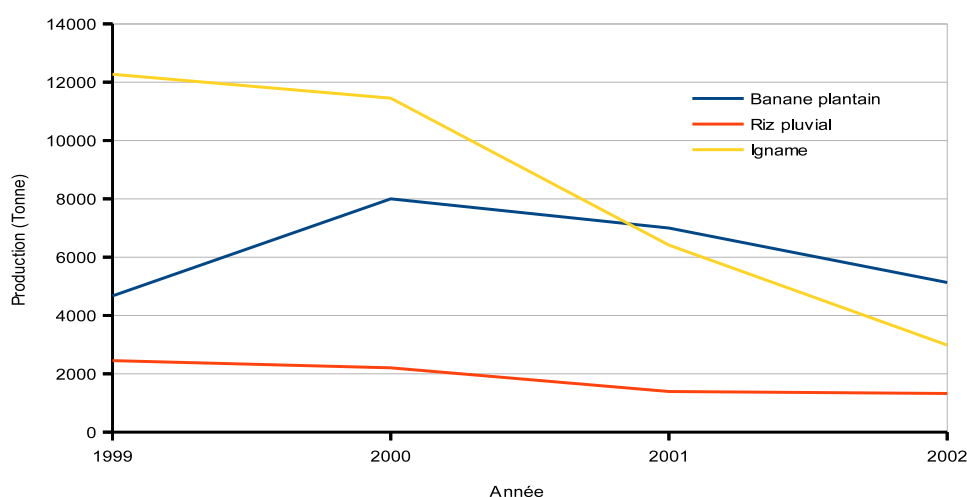


Figure 3: Évolution de la production des quelques cultures vivrières du département de Bouaflé

Les productions vivrières en déclin progressif à Bouaflé

Traditionnellement cultivé pour l'autoconsommation, le riz pluvial, la banane plantain et l'igname constituent les aliments de base des autochtones du département de Bouaflé. Mais avec la pression démographique, les techniques culturales rudimentaires combinées aux aléas climatiques, la production de ces cultures connaît une régression (Figure 3).

L'analyse de cette figure montre que de 1999 à 2002 il y a une réduction de la production de l'igname et du riz pluvial dans le département de Bouaflé alors qu'au niveau de la banane plantain, on note un accroissement de la production de 1999 à 2000 avant d'entamer une chute jusqu'en 2002. Face à cette crise de l'économie agricole, l'orpaillage se présente comme une alternative économique de résilience pour certaines populations agricoles.

L'orpaillage: Une alternative à la crise agricole? Acteurs et stratégies adoptées dans la quête de l'or

L'exploitation artisanale de l'or regroupe des acteurs d'origines diverses structurés en trois catégories à savoir les propriétaires terriens, les acheteurs qui sont très souvent des propriétaires de chantier, et les exploitants. L'acquisition de terre pour l'exploitation artisanale de l'or repose sur des contrats tacites. Généralement, les acheteurs proposent au propriétaire terrien d'exploiter une portion de sa terre jusqu'à épuisement du minerai. En retour, celui-ci fixe un montant variable selon la superficie de la parcelle pour le droit d'usage. Une fois l'accord conclu, l'acquéreur, ainsi devenu propriétaire de chantier, procède à des libations et à la mise en exploitation. Cette action est le fait des exploitants à qui revient la propriété de l'or recueilli sur le chantier.

Toutefois, ils sont tenus de vendre leur production au propriétaire de chantier ou à l'acheteur indiqué par celui-ci. En plus du droit d'usage, le propriétaire terrien reçoit 2000 francs CFA sur chaque gramme d'or. Par ailleurs, certains exploitants ont accès aux sites par taxes journalières qui varient de 200 à 500, voire 1000 Francs CFA selon le niveau de minéralisation du site d'exploitation. Cependant, ce mode d'acquisition reste contrasté surtout dans le Nord du département. Dans cette partie, la plupart des propriétaires terriens sont à la fois des propriétaires de chantier et des acheteurs. Mais, toute personne étrangère qui voudrait être propriétaire de chantier devra donner au propriétaire terrien une somme de deux millions de francs CFA plus une moto de marque apache.

Chaque jour, migrants et autochtones se hâtent sur les sites d'exploitation à la recherche du trésor enfoui. Des équipes sont formées par affinité selon le système d'exploitation, le degré de minéralisation et le minerai exploité. L'exploitation des minerais filoniens constitue le domaine des migrants étrangers. Pour avoir des gains de ses minerais, les propriétaires terriens s'associent aux acheteurs pour être des propriétaires de chantier.

Différents systèmes d'exploitation de l'orpaillage

L'orpaillage est une activité qui nécessite une organisation particulière selon les systèmes d'exploitation. Dans le département de Bouaflé, il existe trois systèmes d'exploitation à savoir : l'exploitation souterraine, l'exploitation par drague et l'exploitation par détecteurs de métaux. L'usage de chaque système est fonction du degré d'oxydation du minerai, de la taille des grains et de la nature des minerais contenant de l'or. À chaque système est associé un procédé d'extraction. La figure 4 indique le procédé d'extraction du système souterrain.

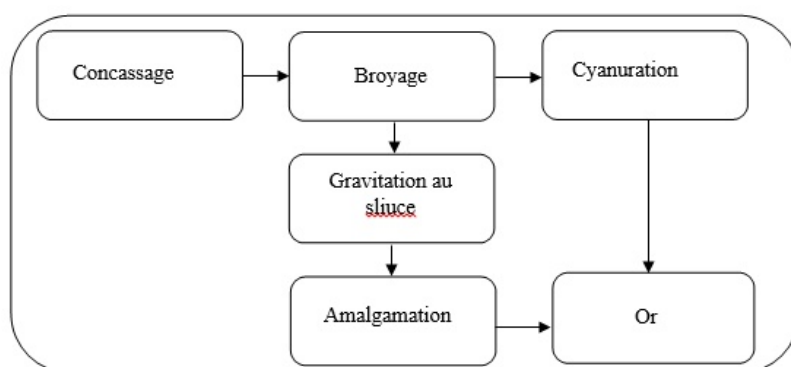


Figure 4: Procédé de traitement du minerai dans le système d'exploitation souterrain.

La figure 4 présentée montre qu'il y a deux issues dans le procédé de traitement du système souterrain. Il ressort que, après concassage et broyage qui consistent à rendre en petit morceau puis en poudre le minerai, les exploitants ont le choix de procéder à la gravitation au sliuce¹ puis l'amalgamation ou faire la cyanuration pour recueillir l'or. Notons que le procédé le plus utilisé est la gravitation puis amalgamation. Le principe de la méthode par gravitation consiste à utiliser des sliuces recouvert de tapis qui permet de capter l'or. Le tapis est alors nettoyé régulièrement pour récupérer les résidus d'or. Ils procèdent par la suite à l'amalgamation qui consiste à mettre du mercure sur les résidus d'or pour former un amalgame. Ce mélange est ensuite chauffé en vue de séparer le résidu d'or du mercure. La cyanuration quant à elle, consiste à mettre en contact le minerai broyé avec une solution aqueuse de cyanure (ex: cyanure de sodium). Ainsi, l'or contenu dans le minerai se dissout dans la solution qui est par la suite filtrée et désoxygénée. Puis, du zinc est rajouté à la solution afin de faire précipiter l'or et de récupérer les particules par filtration. La figure 5 indique le procédé d'extraction du système par drague.

Le travail commence par le pompage du gravier du fond des cours d'eau. Le gravier recueilli est lavé automatiquement à l'aide d'un sliuce mécanique incorporé à la drague qui permet de séparer les cailloux du sable fin. Le sable fin récupéré est convoyé en bordure de l'eau à l'aide d'une pirogue. Par la méthode de gravitation manuelle les particules d'or sont séparées du sable par un mouvement circulaire de la main à l'aide des calebasses. Les résidus d'or recueillis sont enfin amalgamés et chauffés pour enlever les impuretés.

Le système par détecteur de métaux comme l'illustre la photo 1 est plus pratiqué par les nationaux car selon les informations recueillies comporterait moins de risque.

S'agissant du système par détecteur de métaux, notons qu'à la différence des deux autres systèmes où l'on fait usage de l'eau, l'outil le plus important pour l'extraction de l'or est le détecteur de métaux. Après le nettoyage du site, les orpailleurs effectuent des excavations de forme rectangulaire pour accéder à la couche minéralisée. Une fois le gravier sorti, ils font passer le détecteur sur la roche étalée pour récupérer les pépites d'or.

Les implications socio-économiques et spatiales de l'essor de l'orpaillage dans le département de Bouaflé

L'orpaillage, un facteur de réduction des espaces et des populations agricoles

La tendance générale observée dans la dynamique d'occupation des espaces agricoles est en baisse. Cette réduction des espaces agricoles varie d'une spéculation à une autre au profit de l'orpaillage. Le tableau 2 présente cette évolution des espaces agricoles.

L'analyse du tableau permet de dire qu'à l'échelle du département de Bouaflé, les superficies du vivrier et du cacao ont respectivement régressé de 26,27% et 0,82% entre 2014 et 2015. Du fait de sa rentabilité rapide et conséquente, l'exploitation aurifère artisanale attire la main d'œuvre agricole. Des populations abandonnent les activités agricoles pour s'adonner à l'orpaillage. La figure 6 ci-après indique la répartition des populations ayant rué vers l'orpaillage.

Il ressort de cette carte que les localités d'Allahou-Bazi, Angovia, Duonfla et Pangbankouamékro ont le plus grand nombre d'agriculteurs qui ont rué vers l'exploitation aurifère artisanale. Les résultats obtenus indiquent en effet que 78% de la population agricole de la localité Allahou-Bazi ont migré vers l'exploitation artisanale de l'or.

¹Un dispositif constitué de planches ou de barres de fer alignés et inclinés formant une pente de 50 à 75 degré couvert de tapis qui permet de capter l'or par gravitation.

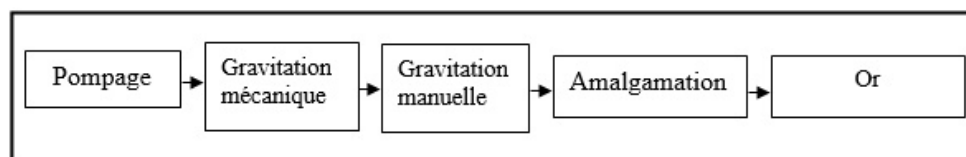


Figure 5: Procédé d'extraction du système par drague.



Photo 1: L'usage d'un détecteur de métaux sur un site à Angovia.

Tableau 2
Évolution des superficies agricoles de 2014 à 2015.

Spéculations	Superficie (ha) en 2014	Superficie (ha) 2015	Taux de réduction (%)
Vivrier	8 643,4	6 372,3	26,27
Cacao	79 157	79 000	0,82

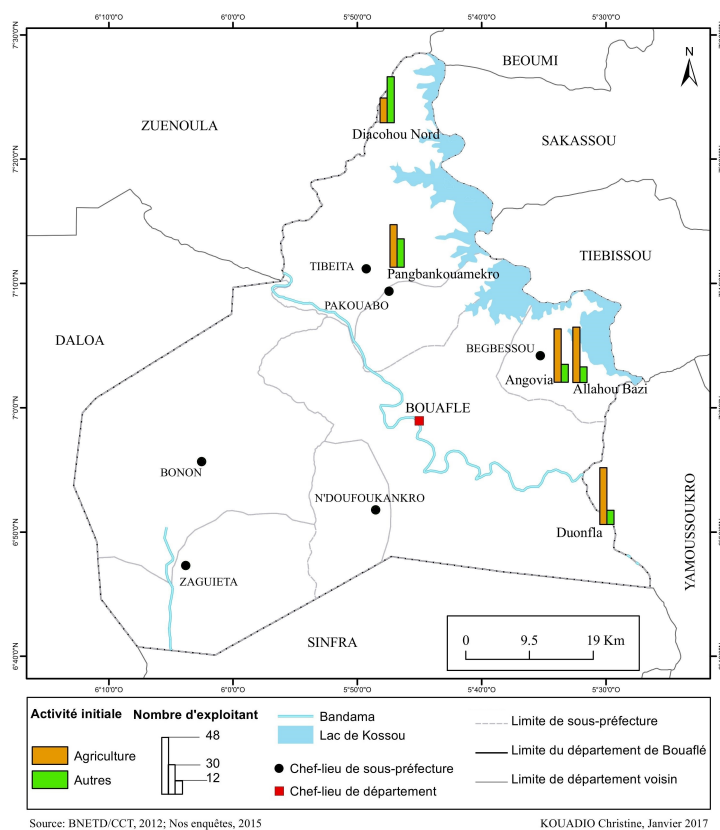


Figure 6: Répartition des populations ayant rué vers l'orpaillage dans le département de Bouaflé.

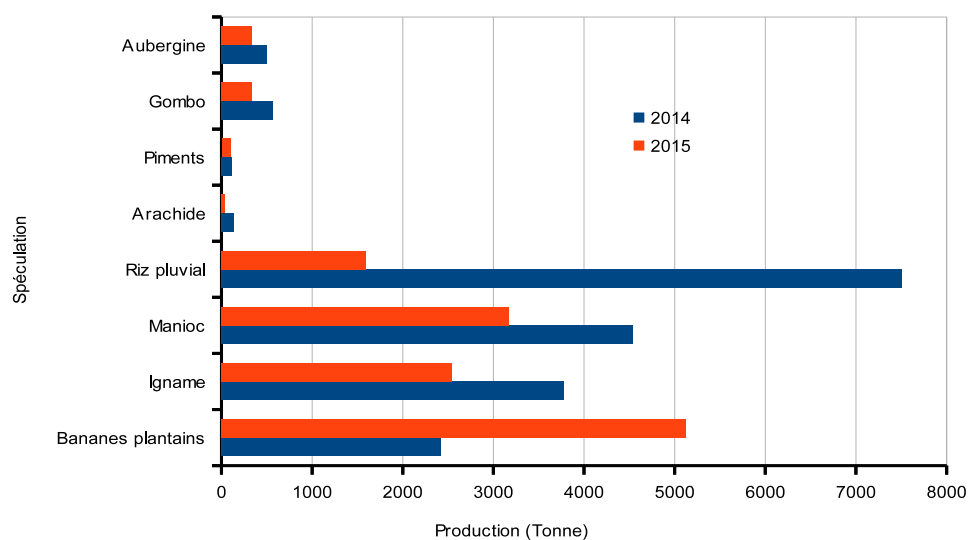


Figure 7: Évolution de la production de quelques spéculations de 2014 à 2015.

Tableau 3
Évolution du prix de riz local blanchi selon les périodes.

Année	Prix du Kg de riz local blanchi selon la période (FCFA)		Prix moyen annuel (FCFA)
	Semence	Récolte	
1999	275	175	225
2010	400	350	375
2015	425	350	387,5

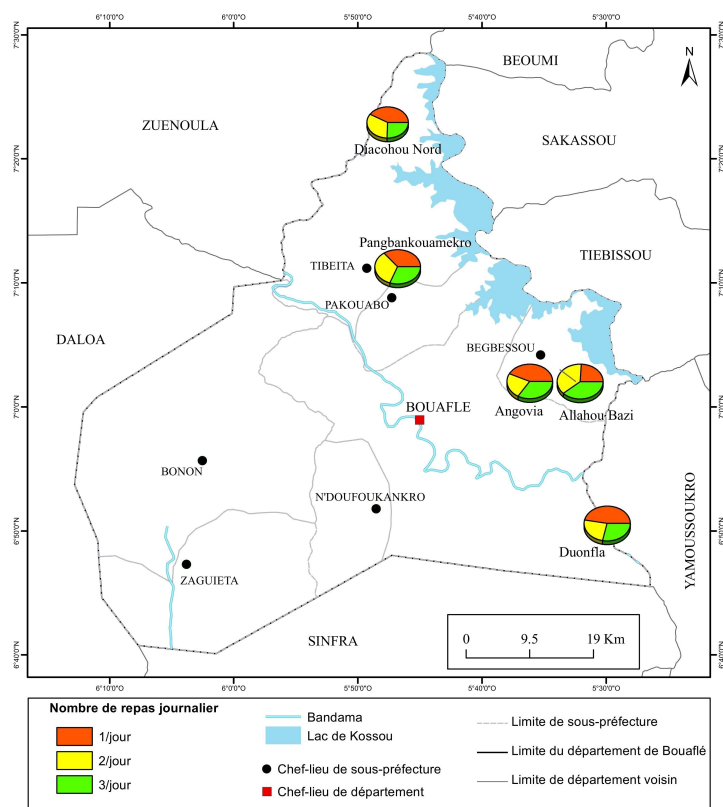


Figure 8: Répartition du nombre de repas journalier dans les zones aurifères à Bouaflé.

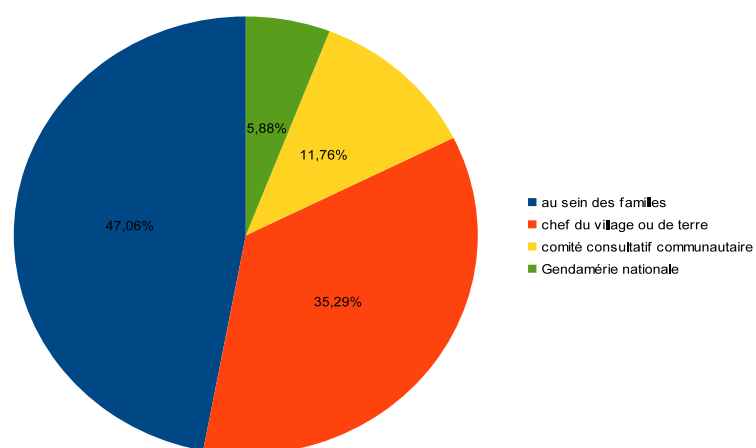


Figure 9: Répartition des litiges hebdomadaire réglés à l'amiable.

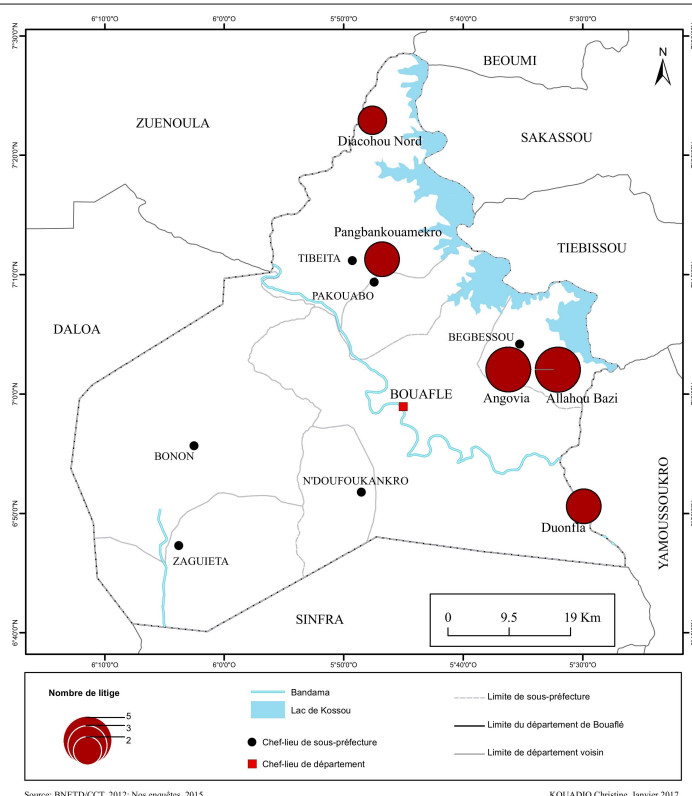


Figure 10: Répartition des litiges fonciers hebdomadaire liés à l'orpaillage à Bouaflé.

À Angovia, Duonfla et Pangbankouamékro, cette proportion est respectivement de 76%, 75% et 65%. La proportion la plus faible d'agriculteurs ayant fait le choix de l'aventure dorée, soit 25%, se trouve dans la localité de Diacohou Nord.

L'activité aurifère artisanale, un facteur de réduction de la production vivrière

La culture des produits vivriers était une stratégie nourrie par la volonté de produire pour satisfaire, non seulement les besoins alimentaires, mais aussi de vendre le surplus pour faire face à d'autres besoins. Mais, avec la prolifération des sites d'exploitation aurifère artisanale dans le département, le centre d'intérêt de la plupart des populations est tourné vers l'orpaillage, dont la rentabilité paraît plus rapide et élevée. Ainsi, des espaces agricoles et même des plantations sont transformés en sites d'orpaillage. Cette attitude nouvelle adoptée par des populations en général et des agriculteurs en particulier constitue une source de réduction de la production vivrière (Figure 7).

Il ressort de cette figure qu'à l'exception de la banane plantain on note une réduction de la production vivrière de 2014 à 2015. La production de riz pluviale par exemple est passée de 7506 tonnes en 2014 à 1700 tonnes en 2015, soit une baisse de 22,66%. Celle du manioc est dans la même période passée de 4600 tonnes à 3200 tonnes.

Les effets de l'orpaillage sur la consommation alimentaire

L'orpaillage a changé considérablement le mode d'accès des denrées alimentaires dans les zones aurifères du département. Avec la réduction des terres agricoles qui a pour conséquence une diminution de la production, il s'observe une flambée des prix des denrées alimentaires. Le tableau 3 indique l'évolution du prix du riz local blanchi dans le département.

On note une flambée du prix du riz local blanchi à l'échelle du département de Bouaflé. Les résultats indiquent que le prix moyen annuel augmente avec le temps. De 225 francs en 1999 il est passé à 387,3 francs en 2015. Des populations n'ayant pas les moyens financiers conséquents ont des difficultés pour garantir l'accès au repas journalier. La figure 8 illustre cet état de fait.

Il ressort de cette carte qu'à l'exception d'Allahou-Bazi où le niveau d'accès au repas journalier est relativement acceptable soit 45% des populations qui se nourrissent trois fois par jour, d'une façon générale, le nombre de repas va d'un à deux par jour dans la plupart des ménages.

Les résultats indiquent que dans les localités de Pangbankouamékro et de Angovia, la proportion des populations qui se nourrissent une à deux fois par jour est 75%. Diacohou Nord, et Duonfla enregistrent des proportions respectives de 80%, et 60% de populations se nourrissent une à deux fois par jour.

La pression foncière induite par l'orpaillage dans les zones aurifères de Bouaflé

L'orpaillage favorise une pression foncière. Ceci engendre le plus souvent des tensions au sein des familles. Les litiges liés à l'orpaillage sont dans la plupart des cas réglés au sein des familles, chez le chef de terre ou du village. La figure 9 indique la répartition des conflits selon le niveau de règlement à l'amiable.

Il ressort de cette figure que, 94% des conflits sont réglés au niveau des localités aurifères, soit 47% au sein des familles, 35% chez de terre ou du village et 12% chez le comité consultatif communautaire. Seulement 6% des conflits sont réglés à la gendarmerie nationale. La fréquence de règlement hebdomadaire de ces conflits au sein des familles varie d'un village à un autre (Figure 10). À l'analyse de la carte, on remarque que si à Duonfla, Pangbankouamékro et Diacohou Nord le nombre de litiges réglés par semaine est relativement faible, soit 2 à 3, ce n'est pas le cas à Angovia et Allahou-Bazi. Dans ces localités, la fréquence des litiges réglés est élevée soit 4 à 5 fois par semaine, ce qui témoigne de l'intensification de l'orpaillage, considéré ces dernières années comme la principale source de revenu. Ces tensions au sein des familles sont pourtant peu fréquentes lors de la cession de terres pour les activités telles que l'agriculture, jugée moins lucrative par rapport à l'orpaillage.

Discussion

L'analyse des effets néfastes de l'exploitation aurifère sur la disponibilité alimentaire dans les zones aurifères du département de Bouaflé nous a permis d'observer une mutation socio-économique et spatiale. Suite à la chute des cours des matières premières agricoles des années 1980, l'économie du département, basée essentiellement sur la production agricole, s'est tournée vers d'autres sources de revenu, notamment l'orpaillage dont les retombées paraissent relativement intéressantes. Le regain d'attention pour l'exploitation de l'or tient non seulement au fait que ses rendements sont plus importants par rapport à ceux de l'activité agricole, mais aussi à la durée du cycle cultural. Pour Camara (4), le riz par exemple a un cycle cultural variable de 2 à 5 mois selon la variété quand le cycle de production du manioc fait plus d'un an en général. De plus, avec les méthodes culturales rudimentaires, des outils archaïques et la variation des saisons, le rendement agricole devient médiocre. En effet, l'un des principaux facteurs de la réduction de la production agricole est le régime pluviométrique (1). Les années 1950 et 1960 qui étaient bien arrosées ont fait place à des décennies sèches induisant les saisons culturales tardives et courtes (9). Dès lors, l'orpaillage, qui a une rentabilité relativement plus élevée et à court terme, devient une aubaine qui attire la plupart des agriculteurs. Cette activité qui

consiste en des ouvertures de tranchées, des creusements de puits, du grattage et du retournement des sols, a pour corollaire la fragilisation des sols et la destruction progressive des terres arables (13). Se faisant au détriment des activités agricoles, l'orpaillage engendre une nouvelle organisation spatiale marquée par la présence de vastes étendues de sols nus, infertiles et impraticables. De plus, avec la prolifération des sites d'orpaillage, il s'observe de plus en plus une réduction des terres cultivables et du rendement des produits vivriers généralement cultivés sur des jachères. La contamination des sols, liée à l'utilisation des produits chimiques (mercure, cyanure, zinc...), aux rejets solides et à une importante accumulation de détritiques au niveau des agglomérations où habitent les orpailleurs engendrent une réduction des terres cultivables. Cette situation n'est pas propre à Bouaflé. Elle a aussi été observée au Burkina Faso (3). Par ailleurs, dans le village de Bantako au Sénégal, malgré les atouts naturels pour le développement de l'agriculture, on relève une forte baisse des activités agricoles liée au développement de l'orpaillage qui se traduit par l'inexploitation des terres agricoles et l'absence d'aménagements agricoles (8). Cet état de fait favorise une flambée des prix des denrées alimentaires qui engendre un accès difficile aux populations.

L'exploitation aurifère s'accompagne généralement d'une croissance démographique due au flux migratoire non maîtrisé vers les zones d'exploitation à la recherche d'opportunités (11). Cette immigration des populations dans les zones aurifères engendre une pression foncière. Cette pression favorise des tensions au sein des familles et entre allogènes et autochtones qui aboutissent par moment à des conflits. Les tensions au sein des cellules familiales résultent le plus souvent du partage des gains issus de l'orpaillage ou de la délimitation des parcelles. Si les communautés villageoises connaissent plus ou moins l'étendue précise de leurs terres (cas où ces territoires sont compris entre des obstacles naturels tels les vallées, les lignes de faîte, une rivière...), dans la plupart des cas, les limites ne sont pas clairement définies. Elles sont généralement matérialisées par des arbres qui peuvent disparaître avec le temps. Cette absence de limite claire et permanente des parcelles induit une occupation anarchique de l'espace qui engendre des tensions foncières au sein des familles. Entre autochtones qui veulent affirmer leur propriété sur les terres et allogènes qui ne se laissent pas intimidés, des tensions sont fréquentes et parfois violentes.

A ces sources de conflits, s'adjoint celle provoquée par la ruse de certains propriétaires terriens qui cèdent la même parcelle à plusieurs acquéreurs. L'application des dispositions de l'article 126 du code minier ivoirien est également une autre source de conflits entre autochtones et allogènes. Celui-ci stipule en effet que: «le bénéficiaire d'autorisation

d'exploitation artisanale minière, semi-industrielle et le bénéficiaire d'autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière sont tenus de contribuer aux financements des activités socio-économiques de leurs localités d'implantation selon des modalités précisées par décret » (2). Sur cette base, les orpailleurs allogènes sont tenus de participer aux activités en faveur du développement local. Or, il ressort des informations recueillies sur le terrain que ces derniers refusent de participer au développement des localités d'orpaillage. C'est le cas à Angovia où un conflit a éclaté le 11 juillet 2013 suite au refus des allogènes de mener des actions de développement local. Dans cette localité, la majorité des orpailleurs est de nationalité étrangère. Les revenus qu'ils engrangent dans l'activité sont le plus souvent transférés dans leur pays d'origine. Pour les impliquer dans le développement des localités et notamment la réalisation de projets communautaires, les autorités villageoises ont fixé, selon les gains, des taxes journalières pour les exploitants et mensuelles pour les acheteurs. Mais, leur recouvrement se heurte encore au refus des migrants, ce qui a occasionné un conflit qui s'est ainsi soldé par la destruction de 100 d'habitations dans le village selon l'autorité villageoise. Cette situation montre la vulnérabilité des populations locales face aux effets néfastes de l'activité aurifère artisanale dans ledit département. Contrairement à l'orpaillage encadré au Burkina Faso qui est une activité légale évoqué par Gilles (9),

l'exploitation aurifère artisanale dans le département de Bouaflé est illégale. Pour ce fait, les populations préfèrent régler les litiges au niveau des localités aurifères pour éviter d'attirer l'attention des autorités administratives compétentes en la matière.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que plusieurs facteurs conjugués sont à l'origine d'une inadéquation entre la demande et la disponibilité alimentaire des zones aurifères. Si l'activité d'orpaillage paraît économiquement viable pour les exploitants, elle constitue à l'inverse une source d'insécurité alimentaire et de conflits pour les populations rurales du département de Bouaflé. Sa rentabilité rapide, attire de plus en plus les populations agricoles qui délaissent leurs plantations et surtout leurs parcelles vivrières qui assurent l'essentiel des besoins alimentaires. Il en résulte une dépendance en vivrier qui menace la sécurité alimentaire des populations. À cela s'ajoutent des tensions pour l'accès et le contrôle des sites aurifères. La ruée des populations locales et aussi migrantes vers les terres aurifères a exacerbé la compétition pour leur appropriation. Aux populations autochtones qui cherchent, à travers l'exploitation artisanale de l'or, à affirmer leurs droits fonciers séculaires, s'opposent des migrants guidés essentiellement par un intérêt économique. Dans la plupart des cas, les conflits qui éclatent sont réglés au plan local par les autorités coutumières.

Références bibliographiques

1. ANADER, 2004, *Étude monographique du département de Bouaflé*, 71 p.
2. Assemblée Nationale, 2014, *Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, Abidjan, Assemblée Nationale, 44 p.
3. Bamba O., Pelede S., Sako A., Kagambega N., Miningou Y. W. M., (2013), «Impact de l'artisanat minier sur les sols d'un environnement agricole aménagé au Burkina Faso», *J. Sci.*, **13**, 1, 1-11.
4. Camara C., 1984, «Les cultures vivrières en république de Côte d'Ivoire», *Ann. Géogr.*, **93**, 518,432-453.
5. CSA, 2012, *S'entendre sur la terminologie sécurité alimentaire, sécurité nutritionnelle, sécurité alimentaire et nutrition, sécurité alimentaire et nutritionnelle*, trente-neuvième session, Rome, 17p.
6. *Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté*, (2008), Stratégie de relance du développement et réduction de la pauvreté, 180 p.
7. Doucouré B., 2014, «Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal», *Afr. Dev.*, **39**, 2, 47- 67.
8. FAO, 2009, *Rapport national sur l'état des ressources phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture*, 64 p.
9. Gilles S., 2012, *L'orpaillage face à l'arrivée des industries minières aurifères: cas du Burkina Faso*, 17^e colloque en évaluation environnementale, l'évaluation environnementale pour une gestion des ressources minières, énergétique et biologiques, Montréal, 4 p.
10. Halle B. & Bruzon V., 2006, *Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire*, rapport final, 128 p.
11. Hund K & Megevand C., 2013, *Dynamique de déforestation dans le bassin du Congo-exploitation minière, réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, document de travail n°4, 68p.
12. Institut National de la Statistique, 2015, *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire* (ENV 2015), profil de pauvreté, 91p.
13. Maradan D., Ouédraogo B., Thiombiano N., Thiombiano T. & Zein K., 2011, *Analyse économique du secteur des mines liens pauvreté et environnement*, sba-Ecosys-CEDRES, Rapport MECV Burkina Faso, 69 p.
14. Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2006, *Population et du développement: défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire, rapport national sur l'État et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 189 p.

A.C. Kouadio, Ivoirienne, Doctorante, étudiante, Université Alassane Ouattara, UFR Communication, Milieu et société, Bouaké, Côte d'Ivoire.

K. Kouassi, Ivoirien, PhD., Enseignant-Chercheur, Université Alassane OUATTARA, UFR Communication, Milieu et société, Bouaké, Côte d'Ivoire.

J.P. Assi-Kaudjhis, Ivoirien, PhD, Enseignant-Chercheur, Université Alassane OUATTARA, UFR Communication, Milieu et société, Bouaké, Côte d'Ivoire.